



REPUBLIQUE FRANCAISE

## ARRETE

portant réglementation temporaire de la circulation sur la Route Départementale n° 514 « PONT de BÉNOUVILLE » située sur le territoire de la commune de BÉNOUVILLE, en agglomération

Travaux du 22 octobre 2018

### **LE MAIRE de BÉNOUVILLE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 3221.4;

VU le Code de la Route, notamment l'article R 411-8;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967, modifié et complété par arrêtés successifs;

VU les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre I de l'instruction susvisée, notamment les arrêtés du 08 avril 2002 et du 31 juillet 2002;

VU le décret du 31 mai 2010 modifiant le décret du 03 juin 2009, portant inscription de la Route Départementale n° 514, dans la nomenclature des " Routes Classées à Grande Circulation ";

VU la demande formulée par l'entreprise GINGER CEBTP en date du 28 septembre 2018

**CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers et des personnels de chantier pour réaliser des inspections sur le pont « Pegasus Bridge », il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation de cette route départementale située sur le territoire de la commune de Bénéville, en agglomération**

## ARRETE :

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> : Le 22 octobre 2018 à hauteur du pont de Pegasus Bridge,**

- les travaux se feront sous circulation alternée par feux tricolores sur une longueur d'alternat de 150 m maximum.
- L'arrêt sera interdit dans la zone de travaux (à l'exception des véhicules de chantier)
- La circulation des transports exceptionnels, des véhicules d'interventions et de secours sera facilitée.

**ARTICLE 2** : Les dispositions visées aux articles précédents sont portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui est mise en place et entretenue par l'entreprise GINGER CEBTP

**ARTICLE 3** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- M. le Directeur de PNA,
  - M. le Directeur de l' Aménagement du Conseil Général du Calvados,
  - M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Ouistreham
  - M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Calvados,
  - Mme le Chef de L'Agence Routière Départementale de CAEN
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

**Fait à BÉNOUVILLE, le 02 octobre 2018**  
**LE MAIRE DE BÉNOUVILLE**

**Salvatore BELLOMO**



Mairie de Bénouville – Place de la Libération – 14970 BÉNOUVILLE  
Tél. 02.31.44.62.01 – Fax. 02.31.44.83.44  
Courriel – [contact@mairie-benouville.fr](mailto:contact@mairie-benouville.fr) - [www.mairie-benouville.fr](http://www.mairie-benouville.fr)

## Sylviane LEGER

---

**De:** Guillaume DELACOUR <g.delacour@groupeginger.com>  
**Envoyé:** vendredi 28 septembre 2018 12:04  
**À:** Sylviane LEGER  
**Objet:** Demande d'occupation du domaine public

Bonjour,

Je me permet de vous contacter suite à l'inspection que nous devons mener sur le pont « Pegasus » à Bénouville dans le cadre du marché que nous avons avec PNA. L'inspection consiste à mettre en place une nacelle sur l'ouvrage pour pouvoir inspecter le contrepoids et la structure métallique en extradoss. Pour pouvoir réaliser cette prestation, nous mettrons en place une signalisation de type feu tricolore pour mettre en place une circulation alternée.

L'inspection durera une journée et si possible réalisée le ~~15 octobre~~ - 22 octobre 2018.

Merci de bien vouloir revenir vers moi si vous avez besoin d'informations complémentaires pour créer la demande d'occupation du domaine public,

Cordialement,

Guillaume DELACOUR  
Ingénieur chargé d'affaires  
Diagnostic Pathologie Structure  
T +33 (0) 2 32 19 63 39  
M +33 (0) 6 26 47 80 58

*↳ Précision / téléphone de la date exacte et intervention.*



Ginger CEBTP - Agence de ROUEN  
ZAC de la Vente Olivier  
Rue du pré de la Roquette  
76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY  
[www.groupe-cebtp.com](http://www.groupe-cebtp.com)

